



CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Recrutement

Procédure indicative

15 novembre 2018

		Candidat	Président	Autorité de tutelle
N-3 (minimum)	Participation des enseignants qui s'interrogent sur la prise de responsabilité à trois « Mercredis de discernement » à la Direction diocésaine	Inscription		Invitation
Mars N-2	« Envoi en formation » de chef d'établissement par une autorité de tutelle qui suit le candidat	Demande		Envoi
	Candidature lorsque les conditions juridiques et de formation sont remplies	Candidature		Sélection
Oct. N-1	Sondage auprès des chefs d'établissement en poste à Paris sur leurs intentions pour la rentrée suivante			Sondage
Déc. N-1	Recrutement des candidats sur un poste donné ou inscription au vivier des chefs d'établissement	Entretien		Entretien
Avant le 1^{er} mars	Information statutaire du président d'Ogec et de l'autorité de tutelle par les chefs d'établissement qui veulent quitter leur poste à la rentrée		Information	Information
↓	Avis du directeur diocésain aux autorités de tutelle congréganistes sur un candidat pressenti			Avis
↓	Proposition de contrat avec rémunération			Proposition
↓	Recherche d'accord du président d'Ogec		Accord	
↓	Nomination et délivrance d'une lettre de mission			Nomination
↓	Rédaction et signature d'un contrat de travail	Signature	Signature	Rédaction
↓	Annonce écrite de la nomination par l'autorité de tutelle à toute la communauté éducative			Annonce
Mai-juin	Présentation du chef d'établissement par l'autorité de tutelle à l'équipe éducative			Présentation
1^{er} sept.	Prise de fonction	Rentrée		
Oct.-déc.	Entretien avec l'autorité de tutelle en présence du président d'Ogec pour préciser la lettre de mission	Entretien	Participation	Précision de la mission